



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 février 2021

ORGANISMES BÉNÉFICIAIRE DE DONS

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE Exercice 2014 à 2018

L'association « Vaincre la Mucoviscidose » contribue à la recherche contre la mucoviscidose, dont elle est le premier financeur associatif en France, aux progrès accomplis dans les connaissances de cette affection génétique rare et à l'amélioration de la qualité des soins apportés aux malades. A l'issue de son contrôle et dans la limite de ses investigations et des informations disponibles, la Cour déclare que les dépenses de l'association sur les exercices 2014 à 2018 sont conformes aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité.

« Vaincre la mucoviscidose » dispose de ressources annuelles de l'ordre de 14 M€. Entre 2014 et 2018, l'association a participé au financement de programmes de recherche à hauteur de 20 M€ et elle a subventionné le fonctionnement de centres de soins spécialisés à hauteur de 13 M€. Pour répondre aux difficultés que les patients rencontrent dans leur vie quotidienne, elle propose aussi des aides directes ou encore un accompagnement social.

La Cour considère cependant que :

- les procédures d'attribution des soutiens financiers et de prévention des conflits d'intérêts, si elles paraissent rigoureuses, mériteraient d'être davantage formalisées ;
- l'association devrait renforcer la maîtrise des risques et le contrôle interne ;
- l'établissement des comptes d'emploi des ressources annuels pourrait gagner en rigueur ;
- les efforts engagés en 2019 par l'association pour rationaliser ses charges de fonctionnement courant et sécuriser ses ressources devraient être poursuivis.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE :

Ted Marx ■ Directeur de la communication ■ T 01 42 98 55 62 ■ ted.marx@ccomptes.fr
Etienne Chantoin ■ Relations presse ■ T 01 42 98 59 45 ■ etienne.chantoin@ccomptes.fr